



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

FS (ex. CHSCT) de l'UJM du 30/03/2023 – Notes de CR

1.	PREAMBULE.....	1
2.	DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE LA FS.....	2
3.	APPROBATION DES PV DU 31/03/2023 ET 01/12/2022.....	3
4.	DESIGNATION DES MEMBRES CVS ET CVSSH.....	3
5.	POINT INFO : PERIMETRE DES MISSIONS DE LA FS.....	3
6.	ANALYSE ACCIDENT DE TRAVAIL.....	4
7.	POUR AVIS : INSTALLATION VIDEOSURVEILLANCE ENES.....	4
8.	POUR AVIS : CHARTE CVS.....	4
9.	REMARQUES SUR REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL.....	5
10.	QUESTIONS DIVERSES.....	6

1. Préambule.

Comme le Comité Social d'Administration (CSA) a remplacé le Comité Technique d'Établissement (voir nos notes de CR du [premier CSA à l'UJM](#)), sa Formation Spécialisée (FS ou F3SCT pour Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail) remplace le Comité d'Hygiène, de Santé et des Conditions de Travail (CHSCT). La Formation Spécialisée est consultée sur tous les points en lien avec les conditions de travail, de santé et de sécurité à l'université Jean Monnet. Vos représentants FO ESR 42 à la FS sont :

Titulaires	Suppléants
Anne Béchard-Léauté	Bertrand Bocandé
Martine Breton	Michaël Sabot
Raphaël Roché	Franck Licini

*** Déclaration préalable des élus FO ESR 42.** FO ESR 42 rappelle une nouvelle fois son opposition à la réduction des droits des personnels dont la loi de transformation de la fonction publique est porteuse. D'une façon générale, cette loi « très complexe » contourne le statut de la fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agent(e)s. Avec la confédération FO, avec la fédération FO des fonctionnaires, nous réclamons donc son abrogation. Une des conséquences de cette loi est la disparition du CHSCT de l'UJM, en partie remplacé par la FS de son CSA. Dans ce nouveau cadre, les trois élus de FO ESR 42 réaffirment leur engagement pour représenter et défendre tous les personnels de notre université.

A l'UJM, comme dans beaucoup d'autres universités autonomes, les conditions de travail des personnels se sont dégradées. La précarité a également augmenté avec le recrutement « à tous azimuts » de personnels contractuels ou vacataires qui sont mal considérés et sous-payés (à ce sujet, nous renvoyons les collègues au communiqué intersyndical UJM du 28 mars 2023). Les représentants de FO ESR 42, au contact des collègues qui subissent quotidiennement les conséquences de cette situation, resteront vigilants pour que la FS puisse soumettre des avis sur

tous ces problèmes et faire appliquer ses recommandations, tout comme ils l'ont fait au CHSCT. **Ils continueront à demander l'application des recommandations antérieures** qui n'ont toujours pas été mises en service, comme, par exemple, pour les postes de gardiens. **Ils continueront à exiger le respect de la consultation des instances CSA/FS** comme, par exemple, pour l'utilisation de nouvelles applications numériques et ainsi éviter de nouvelles transitions « à marche forcée » comme cela a été le cas pour MOODLE.

Enfin, **FO ESR 42 considère qu'une des raisons principales de la dégradation des conditions de travail est l'augmentation de la charge de travail liée à la gestion de la pénurie de postes**. Notre syndicat demande donc que la FS soit informée de la création de nouveaux diplômés, de nouveaux services pour que soit sérieusement étudiée la quantité de travail supplémentaire et ses conséquences. FO ESR 42 avait demandé, avec l'appui d'autres syndicats, la mise à l'ordre du jour de cette première réunion de la FS, la présentation de la création de deux nouveaux DU, la présentation de la réorganisation des services à TSE et un point d'étape de la démarche qualité initiée à TSE. Cette demande n'a pas été satisfaite. Nous le regrettons et espérons qu'il ne s'agit que d'un report à la prochaine réunion de la FS. Notre syndicat a donc une question à poser préalablement au déroulement de cette réunion.

*** Question de FO ESR 42.** « Comment l'ordre du jour a-t-il été établi ? ».

*** Réponses :**

-> Président : « Le DGS va indiquer pourquoi ce que vous demandez n'a pas à être présenté à la FS. »

-> Ingénieure Santé et Sécurité au travail : « L'ordre du jour a été établi pour la première installation de la FS et proposé à l'ancienne secrétaire du CHSCT. »

-> DGS : « Pour la réorganisation des services à TSE, c'est le CSA qui a conservé la compétence et il n'y a pas encore eu de retour formel sur cette réorganisation de la part de la composante au CSA. Concernant la création de deux diplômés, cela relève du CFVU. »

*** Remarques de FO ESR 42.** Cette interprétation des textes ne facilite pas le travail des organisations syndicales. D'une part, concernant la création de deux nouveaux diplômés universitaires en ALL et à TSE, sans postes de titulaires supplémentaires, nous souhaitons démontrer la détérioration du travail engendrée. **La Formation Spécialisée doit pouvoir se prononcer sur les conditions de travail, en l'occurrence, la détérioration de ces conditions de travail avec l'accroissement du sous-encadrement** (sous-encadrement dénoncé par l'équipe présidentielle elle-même). La formation spécialisée doit pouvoir être informée des difficultés organisationnelles afférentes à ce sous-encadrement et donner un avis sur ce sujet. D'autre part, concernant la réorganisation des services, cela doit être présenté pour avis aux élus syndicaux de la FS. **Refuser les présentations de réorganisation à la FS, en argumentant qu'il n'y a pas eu de retour des composantes concernées, nous renvoie à un unique dialogue en direct avec les directions des composantes, en dehors des instances de l'université. Cela complique la tâche des syndicats et retarde la prise en compte des problèmes éventuellement vécus par les collègues.** La présidence indique ne pas avoir été destinataire de la part de TSE d'un projet concernant la réorganisation des services. Nous nous étonnons qu'un nouveau poste ait pourtant été créé pour ce faire.

2. Désignation de la secrétaire de la FS.

Candidature de Myriam NORMAND (CGT FERC-SUP, SUD, SNESUP).

Votes : FO ESR 42 a voté pour (3 voix), CGT FERC-SUP/SUD/SNESUP a voté pour (3 voix), SNPTES-UNSA a voté pour (3 voix).
--

Le Président a ensuite décidé d'organiser un autre vote pour désigner un secrétaire adjoint. FO ESR 42 s'est abstenu pour ce vote qui n'était pas à l'ordre du jour et qui ne correspond pas au règlement de la FS.

3. Approbation des PV du 31/03/2022 et 01/12/2022.

** **Prise de parole de FO ESR 42 avant le vote.** FO ESR 42 regrette que le PV du 01/12/2022 n'ait pas été transmis aux membres de la FS. Notre syndicat demande que les validations de ces PV soient faites dans des délais raisonnables (pas un an après) avec accessibilité rapide sur la page internet dédiée. En raison de cette lenteur, notre syndicat s'abstiendra.*

Votes : FO ESR 42 s'est abstenu (3 voix).

4. Désignation des membres CVS et CVSSH.

** **Prise de parole de FO ESR 42 avant le vote.** FO ESR 42 considère que l'émergence des cellules CVS et CVSSH, qui résulte de la loi de transformation de la fonction publique, pose problème. La politique du gouvernement pour la fonction publique a des effets désastreux en matière de santé et de sécurité au travail. Les réformes incessantes imposées à marche forcée aux personnels, comme par exemple les réformes de la PACES et du BUT, les restructurations, les suppressions d'emplois, le développement de l'emploi contractuel précaire, la smicardisation d'un nombre toujours plus élevé de fonctionnaires dégradent nos conditions de travail, notre santé et notre santé mentale. En d'autres termes, les troubles d'anxiété, de sommeil perturbé et de dépression sont de la responsabilité politique du gouvernement, soigneusement appliquée dans les universités, comme dans tous les services publics. Comme nous subissons aussi à l'UJM cette politique de terre brûlée, le travail du CHSCT, remplacé par la FS, est aujourd'hui, plus que jamais, primordial. Or, pour FO ESR 42, l'expérience montre clairement que la création des cellules CVS et CVSSH n'a pas permis d'aider le CHSCT à régler les problèmes existants et encore moins à les prévenir. Ces cellules ne font parfois que repousser leur traitement, voir même les aggravent, engendrant de grandes déceptions parmi les collègues. Notre syndicat dénonce cette situation. FO ESR 42 n'acceptera pas que la mise en place d'un agenda social et la création de cellules ou groupes de travail remettent en cause les instances représentatives de l'UJM. En particulier, FO ESR 42 refusera que des questions qui font partie des prérogatives de la FS soient sous traitées par ces cellules. En conséquence, FO ESR 42 n'a pas présenté de candidats pour ces cellules et ne prendra pas part au vote.*

Le vote a entériné les désignations suivantes :

- CVS : Jean-Philippe PERRACHE, June CHEVET, Aurélie RIUS-BONY
- CVSSH : Marie-Claude CANON, Stéphanie REYNAUD

5. Point info : périmètre des missions de la FS.

** **Prise de parole de FO ESR 42.** FO ESR 42 réitère, comme dans sa déclaration préliminaire, sa demande de présentation à la FS de toutes les modifications et créations de diplômes universitaires ou services, pour que soit sérieusement étudiée la quantité de travail supplémentaire engendrée et ses conséquences. Notre syndicat demande également que la FS puisse donner des avis sur les fiches de poste. FO ESR 42 demande que la FS puisse travailler sur la dérive qui s'opère à l'UJM concernant bon nombre de fiches de poste et qui engendre toujours plus de souffrance au travail, burn-out, arrêts de travail et démissions de collègues.*

Les élus de l'UNSA-SNPTES ont formulé la demande que tous les élus, titulaires et suppléants puissent suivre les formations de cinq jours mise en place par l'établissement.

*** Réponse :**

-> *Président* : « Nous acceptons que tous les membres puissent suivre la formation de cinq jours, bien que cela engendre un coût supplémentaire pour notre université. »

6. Analyse accident de travail.

Présentation de l'analyse d'un accident du travail qui a eu lieu dans le laboratoire Sainbiose (inhalation de butanol lors d'un travail en salle A136).

-> *Ingénieure Santé et Sécurité au travail* : « Des mesures de prévention sont mises en place et des préconisations ont été formulées ».

- *Actions sur la procédure d'élimination des déchets chimiques ;*
- *Amélioration des pratiques de manipulation ;*
- *Action dans le cadre de la rédaction des protocoles expérimentaux ;*
- *Sensibilisation à la prévention du risque chimique ;*
- *Veille sur la mise à jour de la liste des CMR affichée.*

7. Pour avis : installation vidéosurveillance ENES.

Il a été fait la présentation de la mise en place de la vidéo-surveillance pour une partie du laboratoire ENES, qui est à accès restrictif (hall d'entrée et coursive de l'animalerie). Les images seront conservées cinq jours et consultables par deux personnels habilités. Des panneaux d'information seront mis en place.

Votes : FO ESR 42 a voté pour (3 voix), CGT FERC-SUP/SUD/SNESUP s'est abstenu (3 voix), SNPTES-UNSA a voté pour (3 voix)

Les élus de l'UNSA-SNPTES ont demandé la formation des deux personnes habilitées à visionner les images. Les élus de CGT FERC-SUP/SUD/SNESUP ont fait diverses remarques sur la politique de l'établissement en matière de télésurveillance. En réaction, le Président a rappelé le cadre de mise en place « de levée de doute » par vidéo, pour les alertes Vigipirate-Attentat.

*** Question de FO ESR 42.** « Nous rappelons qu'il y a une obligation d'affichage des informations inhérentes à la mise en place de la vidéo-surveillance. Il nous semble que cela n'a pas été fait dans tous les bâtiments de l'UJM concernés. ».

*** Réponses :**

-> *Ingénieure Santé et Sécurité au travail* : « Actuellement le système n'est pas encore mis en place. L'affichage sera réalisé à la fin de l'installation. »

-> *Président* : « Nous suivrons les recommandations de l'UNSA-SNPTES et de FO ESR 42. »

8. Pour avis : charte CVS.

*** Prise de parole de FO ESR 42.** **FO ESR 42** considère que les articles de cette charte confirment les reproches précédemment faits au sujet des cellules CVS et CVSSH. Dans l'article 5, il n'est question que d'analyse et restitution en interne, ce qui écarte le CSA et la FS, remettant en cause les instances représentatives. Dans l'article 6, il est question d'une communication annuelle d'un bilan de la CVS au CSA. En tout état de cause, ce n'est pas ce que demande **FO ESR 42** pour qui, **le CSA ou la FS ne peuvent être dépossédés de leurs prérogatives au motif de la saisine de la CVS.** Enfin, l'article 8 peut être interprété de manière extrêmement large. En particulier, le fait de rendre compte, comme l'exigent nos mandats syndicaux, pourrait être vu comme une atteinte portée à l'université. A cette occasion, **FO ESR 42 rappelle que, l'obligation de réserve n'a aucune base**

législative ou réglementaire [ni dans la loi ni dans les décrets] et qu'elle ne s'applique de toute façon pas, sauf à de quelques très rares exceptions, aux agents de l'UJM.

*** Remarques de FO ESR 42.** En effet, il n'y a pas d'obligation, ou devoir, de réserve applicable en général aux fonctionnaires. Tous les droits d'expression, et plus encore d'expression syndicale, sont totalement maintenus pour les agents, même à l'extérieur de l'université. **Notre syndicat dénoncera tous les dysfonctionnements qui concernent des affaires internes à l'université. Nous rappelons, par exemple, que cette liberté d'expression publique, à propos des projets de fusion soutenus par l'équipe présidentielle de Mme Cottier, a permis de sauver l'UJM.**

*** Question de FO ESR 42.** « *La FS pourrait-elle avoir la liste des sociétés extérieures à l'UJM sollicitées par les cellules CS et CVSSH, ainsi que les montants annuels dépensés ?* ».

*** Réponse :**

-> *Pas de réponse.*

*** Remarque de FO ESR 42.** Nous renouvellerons cette demande car **il est important que soit mis en évidence les sommes d'argent dépensées (pour payer des prestations à des organismes privés) au regard des résultats obtenus. Pour notre syndicat, cet argent aurait été plus utile à l'attribution de la prime Covid demandée par les agents des BU (C.R. [ICI](#)) ou l'augmentation des salaires des contractuels.**

Votes : FO ESR 42 a voté contre (3 voix), CGT FERC-SUP/SUD/SNESUP et SNPTES-UNSA ont voté pour
--

9. Remarques sur registre Santé et Sécurité au Travail.

*** Remarque de FO ESR 42.** Le registre sécurité est un outil important mais nous constatons qu'il n'est pas toujours visé par les responsables qui devraient ensuite préciser les suites données. Nous le regrettons. L'université devra, sans doute, réfléchir à l'intérêt de la mise en place d'une dématérialisation. En attendant, **n'hésitez pas** à nous faire part de vos remarques à ce sujet et à **nous indiquer les observations que vous avez notées sur les registres.**

De nombreuses déclarations ont été relevées sur les registres SST de l'établissement depuis le dernier CHSCT du 22 septembre 2002 (C.R. [ICI](#)). Parmi ceux-ci, l'Ingénieure Santé et Sécurité au travail a rapporté :

- Une enquête au sujet d'un accident par brûlure d'un étudiant à la FST, qui sera prochainement présentée à la FS ;
- Le travail de l'établissement sur le problème des sorbonnes de laboratoires ;
- Les problèmes de propreté des salles à Denis Papin et en Arts plastiques ;
- Les problèmes d'hygiène et de toilettes sur le site Tréfilerie ;
- Les problèmes de contrôle d'accès qui tombe en panne ;
- La chute d'un personnel sur le site Manufacture ;

*** Question de FO ESR 42.** « *L'eau chaude a-t-elle été rétablie dans l'établissement, suite à l'enquête de détection de légionnelle ?* ».

*** Réponse :**

-> « *Il y a eu des analyses de faites dans deux ateliers du site Denis Papin et il n'y a pas de légionnelle.* »

*** Question de FO ESR 42.** « Les composantes et personnels ont-ils été prévenus de la venue d'un camion aspirant les graviers sur le toit d'un bâtiment du site Tréfilerie pendant plusieurs jours d'affilée, début mars ? A proximité, des enseignants ont dû continuer leur cours et d'autres personnels, en particulier à la loge et à la BU, ont aussi été très dérangés. »

*** Réponse :**

-> Pas de réponse.

Concernant les toilettes du site Tréfilerie, il a été mis en évidence la charge de travail supplémentaire des agents de la société privée de nettoyage. Le président a alors fait part de son inquiétude vis à vis des conditions de travail de ces agents. Il a indiqué qu'il était de la responsabilité de notre établissement de revoir les termes des contrats de marché public qui impactent les conditions de travail des personnels employés par les sociétés privées concernées. En particulier, il a partagé ses inquiétudes sur les horaires de travail des personnels chargés du nettoyage.

*** Remarque de FO ESR 42.** FO ESR 42 soutient cette démarche et **demande que l'université prenne aussi en compte la souffrance au travail de ses propres personnels. En particulier, sur les horaires de travail, nous rappelons notre opposition aux extensions des horaires d'ouverture des bibliothèques, qui ont des conséquences néfastes sur la vie des agents.**

Le président a aussi pris la parole pour exposer ses inquiétudes concernant la sécurité des biens et des personnes sur le site Tréfilerie. En particulier, il a expliqué son inquiétude vis à vis des risques pris par d'étudiants qui accèdent à des zones de travaux dangereuses et aux toits de bâtiments du campus. Le sentiment du président est que « nous devons tous être collectivement responsables ».

Les élus de FO ESR 42 se sont étonnés de découvrir l'existence d'une zone de désamiantage à proximité des zones de passage sur le campus. Les élus CGT FERC-SUP, SUD, SNESUP ont indiqué que la responsabilité des actions étudiantes ne pouvait être reportée sur les organisations syndicales des personnels et qu'il ne fallait pas surestimer leur influence sur les étudiants (analyse que partage notre syndicat).

Le président a aussi parlé de la souffrance qu'engendrait cette situation de blocage du campus pour certains étudiants et personnels de l'université et a remercié les organisations syndicales qui ont permis de pacifier la situation.

10. Questions diverses.

*** Question de FO ESR 42.** « Il y a eu rétablissement de l'eau chaude dans deux ateliers où elle était impérative en Arts plastiques, quid du reste de l'établissement ? Quand les collègues d'Arts Plastiques recevront-ils le protocole qu'on leur a promis pour la sérigraphie, qui nécessite l'usage de deux douchettes projetant des gouttelettes ? ».

*** Réponses :**

-> Ingénieure Santé et Sécurité au travail : « L'eau chaude a été remise dans ces deux ateliers. Concernant le protocole, je ne suis pas au courant ».

-> Dr Poizat : « Je ne comprends pas bien le besoin d'un protocole pour cette activité mais j'ai pris contact à ce sujet avec l'ARS et on attend un retour. »

04/04/23

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Syndicat national](#)